



CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 24 octobre 2017 à 20h15
à la Maison de commune de Chardonne

- Présidence :** M. Heinz Wernli, Président
- Présents :** 37 conseillers sur 49, le Président compris et avant assermentation
- Excusés conseil :** Olivier Blanc, Martine Berger, Amélie Flückiger, Anne Gilliéron, Joey Horacsek, Caroline Jordan, Pierre-Alain Maïkoff, Jean-Philippe Mouron, Philippe Rosset, Sean Siegrist, Josef Troxler, Yannik Vallotton
- Assermentation :** M. Stefano Bertolini
-

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

M. Heinz Wernli, Président, salue l'assemblée, en particulier la Municipalité, avec à sa tête notre Syndic M. Fabrice **Neyroud**,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2017
(Document envoyé aux conseillers communaux par voie électronique et courrier postal)
Lettres et pétitions
 2. **Assermentation d'un conseiller communal.**
 3. **Préavis no 03/2017-2018 – relatif à une demande de crédit de CHF 204'000.- concernant l'achat d'un véhicule pour le service de voirie, en remplacement du véhicule Egholm 2200, mis en circulation en automne 2011.**
 2. **Préavis no 04/2017-2018 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2018**
 3. **Communications du Bureau du Conseil communal**
 4. **Communications de la Municipalité**
 5. **Propositions individuelles.**
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2017

Ce dernier est adopté à l'unanimité

Lettres et pétitions

Le Président donne lecture de la lettre de démission de **M. Sean Siegrist** (CSP). (Voir annexe).

2. Assermentation d'un conseiller communal.

Assermentation de **M. Stefano Bertolini**, en remplacement de **Mme Catherine Chibrac** (CSP).

M. Stefano Bertolini prête le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

Le Président lui souhaite la bienvenue au sein du législatif communal et le remercie de son intérêt pour la chose publique; il lui remet le Règlement du Conseil communal. Sa carte de légitimation lui sera adressée par courrier postal.

3. Préavis no 03/2017-2018 – relatif à une demande de crédit de CHF 204'000.- concernant l'achat d'un véhicule pour le service de voirie, en remplacement du véhicule Egholm 2200, mis en circulation en automne 2011.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Michel Turin** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Grégory Stergiou** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Avant que le débat soit ouvert, **Mme Elise Neyroud**, Municipale, souhaiterait apporter une correction à une information mentionnée dans le rapport de la commission ad hoc, à savoir que le budget pour l'entretien du véhicule est de CHF 4'000.- et non CHF 8'000.-.

Les CHF 8000.- correspondent à CHF 4'000.- pour l'entretien du véhicule et CHF 4'000.- pour les accessoires. Il s'agit donc du triple de CHF 4'000.- et non de CHF 8'000.-.

Le Président la remercie d'avoir apporté cette précision.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Lors de la séance de préparation du Conseil avec **M. Gilbert Cavin**, **Mme Valérie Wirthner** précise qu'il avait été fait mention qu'il n'y a que cinq entreprises fournissant ce type de véhicule. Elle demande si la Municipalité a étudié l'opportunité d'acheter un tracteur, ou une machine de chantier avec accessoires, permettant ainsi un plus grand choix à un prix moins élevé.

Mme Elise Neyroud lui confirme que la Municipalité s'est, en effet, posé la question et que l'option du tracteur a été écartée, d'une part, pour un manque de puissance de ce véhicule et d'autre part, car ce véhicule doit être utilisé toute l'année, soit en hiver pour le déneigement et à la belle saison pour le balayage. Un tracteur ne peut être équipé pour cette dernière fonction.

Concernant le financement, ces véhicules devant être changés tous les cinq ans, **M. Jurg Staub** se demande si avec CHF 204'000.-, l'amortissement est correctement calculé.

Mme Elise Neyroud l'informe que contrairement à l'ancien véhicule, qui a dû être changé après 6 ans, le nouveau, bien plus robuste, pourra fonctionner entre 15 et 20 ans.

M. Jonas Neyroud demande s'il n'aurait pas été judicieux d'acquérir un véhicule de même marque et type que le précédent, afin d'adapter les anciens accessoires et éviter ainsi d'en racheter.

Le véhicule actuel n'étant pas adapté aux tâches effectuées par la voirie dans la commune, **Mme Elise Neyroud** précise que le nouveau modèle de même marque ne l'est pas non plus et que les accessoires ne peuvent être adaptés sur celui qui a été choisi.

M. Philippe Mercier souhaiterait savoir si les personnes qui utiliseront ce véhicule ont pu le tester et le trouver à leur convenance.

Mme Elise Neyroud lui confirme qu'il a bien été essayé par les ouvriers de la voirie dans la Commune. Ils l'ont évalué et leur avis a contribué à son choix.

M. Jean-Pierre Ramseier constate donc que l'ancienne municipalité a choisi un véhicule inadapté et il recommande à l'avenir de ne pas attendre que le matériel arrive en bout de course pour décider de le changer.

Mme Elise Neyroud pense s'être mal exprimée et souligne que l'ancienne municipalité n'a pu bénéficier d'une aide pour pouvoir choisir un véhicule plus adapté techniquement.

L'hiver dernier il n'a pas été utilisé en raison de plusieurs pannes et inadapté aux routes de Chardonne, raison pour laquelle l'achat d'une nouvelle machine était indispensable.

M. Pascal Decorvet aurait souhaité consulter l'évaluation faite et que ce résultat soit annexé au préavis.

La Municipalité, sur recommandation de **M. Heinz Wernli**, Président, prend bonne note de cette remarque.

Au vu du prix du véhicule et des accessoires, **M. Stefano Bertolini** demande si un devis a été demandé pour envisager l'adaptation des anciens accessoires sur le nouveau véhicule.

Comme déjà précisé, **Mme Elise Neyroud** confirme que les accessoires ne peuvent être adaptés et elle invite les personnes intéressées à se déplacer au local de voirie, elles pourront ainsi visualiser et se rendre compte que ce n'est pas possible.

M. Michel Turin propose de créer une bourse pour que les véhicules inadaptés à certaines communes puissent servir à d'autres, sans qu'ils soient revendus avec un certain profit par les entreprises qui les reprennent.

Mme Elise Neyroud prend note de cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Chardonne

VU Préavis N° 03/2017-2018 du 11 septembre 2017, relatif à une demande de crédit de CHF 204'000.- concernant l'achat d'un véhicule pour le service de voirie, en remplacement du véhicule Egholm 2200, mis en circulation en automne 2011.

OUI le rapport de la commission de la commission ad hoc

OUI le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule Pony P3 de la maison Boschung, avec divers accessoires, pour le prix global de CHF 204'000.-,
 2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 204'000.-, à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 50'000.- sur la réserve portée au bilan sous No 9282.17 « Fonds de renouvellement véhicules et matériel de voirie », le solde de CHF 154'000.- étant à amortir sur dix ans, sauf mieux.
 3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement de CHF 204'000.- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2017-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
 4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.
- 4. Préavis N° 04/2017-2018 - relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2018.**

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Michel Turin** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Avant l'ouverture de la discussion, **M. Jean-Luc Ducret**, Municipal, se réfère à l'analyse en page 2 du préavis, à savoir que les projections budgétaires 2018 sont, à ce jour, proches du budget 2017 avec des augmentations concernant les postes du social et de la police.

A l'heure actuelle, toutes les données et le budget terminés, il est constaté qu'il n'y a pas d'augmentation pour la police et les commentaires qui seront fait sur le budget sont : qu'une augmentation de certains postes est liée à des travaux d'entretien nécessaires, mais se résumant globalement par une diminution totale des charges communales par rapport aux comptes 2016/1017.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Considérant que le taux d'imposition se prolonge dans le temps, **M. Jean-Philippe Jobé** aurait apprécié, dans les informations reçues, avoir une prévision financière sur 3 ou 5 ans, de telle manière à pouvoir considérer, non seulement l'impact sur une année, mais sur le moyen terme.

Il trouve dommage de perdre l'opportunité d'augmenter légèrement le taux d'imposition, ce qui éviterait une augmentation plus conséquente dans quelques années.

M. Jean-Ramseier souligne et fait remarquer qu'il s'agit du taux d'imposition 2018. Lequel et voté chaque année.

M. Jean-Luc Ducret tient à préciser que la projection financière se fait par rapport à la vision de ce jour et elle figure sur le plan des investissements pour cette législature. Document qui est à disposition.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Chardonne

VU Préavis N° 04/2017-2018 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2018.

OUI le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la Commune de Chardonne pour 2018.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Dates à retenir :

31 octobre 2017 - séance du bureau du Conseil

8 décembre 2017 - séance du Conseil Communal

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il faudra remettre les pendules à l'heure !!, le changement d'horaire intervenant ce dernier weekend d'octobre.

6. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud :

Suite aux interventions de **Mme Emmanuelle Besson-Verdan** et **M. Philippe Mercier**, lors du dernier Conseil, la Municipalité a décidé de mettre gratuitement à disposition des Conseillers communaux, une salle, le caveau des vigneron ou l'espace Cendrillon, une fois par année, pour autant que la procédure habituelle pour la location des salles soit suivie en faisant la demande à l'administration communale.

M. Laurent Cossy :

Rte de Baumaroche

La construction du trottoir entre la gare du funiculaire et le Ch. de l'Haut-Bozon est quasiment terminée. Le temps clément a permis une avance rapide des travaux.

Le revêtement définitif sera posé sur le haut du Ch. de l'Haut-Bozon, ainsi que sur le trottoir traversant le secteur 2 pour Baumaroche.

Les coûts ont été maîtrisés. Le relevé exact sera communiqué lors du prochain Conseil.

L'objectif restant le même, la fin des travaux est prévue, si le temps se maintient, avant la fin de l'année et la pose du revêtement définitif au début de l'été.

Conseil Butticaz

Des tire-bouchons seront distribués en fin de séance aux personnes absentes lors du dernier Conseil à Butticaz.

M. Gilbert Cavin

Panneaux « Attention Enfants »

En réponse à l'intervention de **Mme Emmanuelle Besson-Verdan**, les panneaux « Attention aux enfants » peuvent être achetés dans le commerce. La Commune de Chardonne n'en n'a pas en réserve.

Le Canton n'est pas favorable à ces panneaux en bord de route.

Il conseille de faire une demande officielle afin d'installer un panneau « Attention danger » avec « piétons ou enfants accompagnés ».

S'il y a un danger constaté, M. Cavin prie qu'il soit signalé à la Municipalité

Zone 30

La zone 30 sera prolongée du Chemin de la Baume avec le Chemin du Retet. Dès que la route s'élargit il n'est plus possible de passer en zone 30.

7. Propositions individuelles

M. Philippe Mercier informe le Conseil communal des activités de l'ASR.

ASR Association Sécurité Riviera, regroupe les policiers, les ambulanciers, les auxiliaires de police, dédiés principalement au stationnement, la signalisation, la protection civile, la police du commerce et le SDIS, service du feu.

Ses comptes révèlent une charge brute d'environ 40 millions pour des revenus d'environ 22 millions, soit une charge totale à répartir, d'environ 18 millions.

Pour Chardonne, cela revient à près de CHF 600'000.-, soit CHF 200.- par habitant.

L'ASR fonctionne sur le même principe que notre Conseil communal, soit un exécutif fort des 10 Municipaux des 10 communes du district et un Conseil intercommunal qui regroupe 65 délégués, 29 des hauts et 36 des bas.

Pour Chardonne, 4 représentants : Anne Ducret, Bernard Groves, Laurent Cossy et Philippe Mercier participent à une moyenne de 4 séances l'année, avec autant de séances de préparation facultatives.

En outre, M. Mercier représente Chardonne à la commission de gestion et des finances qui ne forme qu'une. Elle est composée de 10 représentants, 1 par commune, assistant à 6 séances par année pour les études des budgets, des comptes, ainsi que pour des visites thématiques.

Une nouvelle structure de commandement de l'ASR a été créée afin de remplacer le secrétaire général M. Michel Francey, qui prend sa retraite.

M. Frédéric Pilloud a été engagé en tant que directeur. Il sera épaulé à la Direction par les responsables des 5 corps de métiers cités en préambule et cette nouvelle structure, au même prix que l'ancienne, puisqu'au budget 2018, aucun poste supplémentaire n'est envisagé pour le fonctionnement de la future direction.

Le cadre étant posé, le Conseil communal sera régulièrement informé des événements dignes d'intérêt.

M. Baptiste Marmy souhaite informer le Conseil communal et peut-être lancer une discussion sur l'évolution du projet concernant l'étude de faisabilité d'une potentielle fusion des 4 communes du Cercle.

Il tient, avant tout, à préciser que le groupe de travail qui se penche sur ce sujet, composé de citoyens des 4 communes, pour la plupart membres des autorités communales, n'est pas pro-fusion à tout prix, mais souhaite simplement pouvoir étudier précisément et sur le terrain (sans recourir à des experts externes) les avantages et inconvénients d'une fusion à 4, pour ainsi avoir tous les éléments objectifs afin de permettre un positionnement sans parti pris en faveur ou en défaveur d'une fusion.

Lors de la séance du Conseil communal du 13 juin, notre Syndic a fait part du refus quasi unanime des Municipaux des 4 communes quant à la motion qui avait été préparée et qui a été finalement retirée dans les 4 communes.

Le groupe de travail a fait son « mea culpa » quant à la motion, qui était trop contraignante, notamment du point de vue des échéances et a décidé de réfléchir sur le sujet, en collaboration avec les municipalités.

C'est dans cette optique qu'une réunion a eu lieu à Corsier, le 2 octobre, entre les membres du groupe de travail et des représentants des 4 municipalités (dont 4 Municipaux de Chardonne, preuve que le sujet est pris au sérieux).

Les échanges, lors de cette séance, ont été cordiaux et constructifs et il est apparu que les Syndics et Municipaux présents étaient tout à fait ouverts à discuter et à réfléchir au projet d'une potentielle fusion des 4 communes du Cercle. Seul le Syndic de Corseaux, partisan d'une fusion avec les villes, est ouvertement défavorable.

Notre Municipal en charge des finances a d'ailleurs relevé un premier avantage d'une fusion à 4. Un calcul de la charge péréquative sur la base des acomptes 2018, fait par l'Union des Communes Vaudoises, indique un potentiel d'économie annuelle de 2 millions pour les 4 communes fusionnées.

La prochaine étape du processus sera une rencontre prévue en novembre entre les municipalités du Cercle, le groupe de travail et des représentants des autorités communales d'Oron, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin, afin qu'un échange puisse avoir lieu quant aux expériences de fusion réussies (pour Oron et Bourg-en-Lavaux) et échouées (pour Chexbres, Rivaz et St-Saphorin).

Cette séance et d'ailleurs ouverte à n'importe quel citoyen ou conseiller communal s'intéressant au sujet.

M. Fabrice Neyroud remercie M. Marmy pour cette information. Il confirme que la Municipalité a participé à cette séance, qui a été fort intéressante.

Ce comité pour ce projet de fusion souhaitait rencontrer des Communes qui ont fusionné et il est intéressant de rencontrer également des Communes qui ont refusé de fusionner.

A titre officiel, M. Neyroud annonce que la Municipalité de Chardonne n'est pas disponible aux dates proposées. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part de la Municipalité, mais l'agenda est très chargé en fin d'année. Il propose donc qu'à l'avenir les dates proposées puissent être communiquées par Doodle.

Concernant la LAT, **M. Jurg Staub** croit savoir que le Grand Conseil a légiféré sur la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal, ce qui a occasionné des changements dans le mode de calcul. Il souhaiterait connaître l'impact de cette révision pour la Commune de Chardonne.

M. Fabrice Neyroud lui répond que pour la zone en dehors du périmètre du centre, c'est dramatique. Les calculs ayant changé, il y a 6 mois on relevait 200 habitants de trop et aujourd'hui 450 habitants de trop.

Pour les propriétaires ce n'est pas une bonne nouvelle et cela va être très difficile pour eux, Pour la Municipalité, qui a mis en zone réservée, c'est rassurant.

Il est donc très compliqué pour la Municipalité de prendre des décisions et elle espère que ces chiffres soient enfin bloqués, car il est difficile de travailler avec le Canton s'ils ne sont pas précis.

M. Baptiste Marmy souhaite relayer une inquiétude d'un certain nombre d'habitants concernant l'état de santé de plusieurs grands arbres se trouvant le long de la première partie du Chemin des Bosquets de Paudille.

L'inquiétude provient de différents éléments :

- En 2009 plusieurs arbres avaient été marqués d'une croix orange, qui devait probablement signifier le besoin d'abattage ou de surveillance, ce qui n'a jamais été fait.
- Depuis 2009, ces arbres n'ont jamais été élagués. Ils atteignent des hauteurs importantes et certains sont de biais (env. 30-45°), à flanc de coteau.
- La plupart de ces grands arbres présentent des signes évidents de mauvaise santé. Leurs troncs sont envahis par le lierre et le liseron et certains n'ont même plus de feuilles en été.
- Dans la première partie du chemin, en face des Moloks, des arbres surplombent la route de plusieurs mètres. Des branches sont déjà tombées, heureusement sans occasionner de dégâts. S'agissant de la seule route donnant accès à ce quartier, empruntée aussi bien par les voitures que par les écoliers, la chute d'un arbre serait malvenue.

En fonction de tous ces éléments, il est primordial qu'un contrôle minutieux de l'état de santé de ces arbres soit fait pour que les travaux forestiers puissent débuter, ceci avant qu'un accident grave ne se produise.

M. Laurent Cossy, l'informe que la situation est connue. La problématique est que ces forêts sont gérées par des privés et n'appartiennent pas à la Commune.

La Commune peut faire la démarche auprès des privés. Dans ce cas il s'agit d'une Caisse de Pension.

Le 9 juillet dernier, lors de fortes pluies, **M. Jean-David Pelot** a remarqué que le giratoire à la sortie de Chardonne dégorgeait d'eau et il s'est demandé si tout avait bien été adapté et dimensionné, si les grilles ne sont pas bouchées, car l'eau coule abondamment jusqu'à la maison du Vigneron de Vevey.

M. Laurent Cossy en prend bonne note et suggère que la Municipalité surveille l'endroit.

La parole n'étant plus demandée, M. **Heinz Wernli** clôt la séance à 21h10.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président :

La Secrétaire :

Heinz Wernli



Lisa Virchaux

Annexes : Lettre de démission de M. Sean Siegrist

Le Mont-Pèlerin le 9.10.2017

Sean siegrist

Monsieur le président du
conseil communal

Monsieur,

Au vu de mon travail qui me demande beaucoup de temps et d'investissements, et de ma situation personnelle qui m'amène a souvent être à l'étranger.

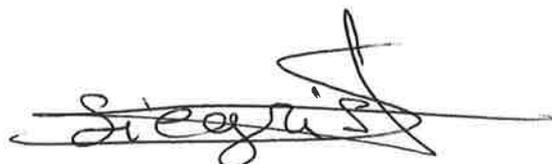
Je me rends compte que le conseil communal est une tache supplémentaire que je n'arrive pas à assumer au jour d'aujourd'hui.

Par conséquent je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du conseil communal.

Je vous transmets mes remerciements, et vous souhaite le meilleur pour la fin de la législature.

Meilleurs salutation

Sean Siegrist

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Siegrist', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.